



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 12114

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conditions de travail et la rémunération des ambulanciers. Le métier d'ambulancier fait partie de la suite des soins apportés aux patients. Les ambulanciers souhaiteraient que leurs salaires soient revalorisés, que leur profession évolue et qu'il y ait une meilleure complémentarité avec les autres métiers de l'hôpital. Ils demandent également que des formations soient prévues et que l'exercice de leur fonction fasse l'objet d'aménagements. Dès lors, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage et s'il entend répondre favorablement à leurs attentes.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12114

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7618

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)